

Critères de sélection des élèves du Programme d'éducation internationale et programme d'éducation internationale/Arts-études ou concentration musique classique conjoints

1^{re} secondaire : Selon les places disponibles

- Candidats doivent résider sur le territoire de la CSDM (aucune entente extraterritoriale possible- sauf si audition musicale réussie)
- Candidats qui fréquentent l'école St-Barthélemy Sagard (Programme international primaire) sont acceptés sans examen d'admission sous conditions de réussir le bilan de la 6^e année. Les parents de ces candidats doivent retourner un formulaire d'inscription et les frais du programme de la 1^{re} année du secondaire afin de réserver leur place au plus tard la veille de l'examen d'admission, sinon, c'est la procédure habituelle d'admission qui s'applique.
- Moyenne de plus de 60% pour chacun des examens d'admission (mathématiques, français, habiletés scolaires).
- Admission par ordre de résultats selon les places disponibles.
- **Pour le programme PÉI/Arts-études musique classique conjoints** : Les candidats doivent provenir de l'école Le Plateau ou avoir réussi une audition musicale en plus de répondre aux critères nommés précédemment. (Entente extraterritoriale possible en raison du programme Arts-études).

2^e et 3^e Secondaire : Selon les places disponibles

- Candidats doivent résider sur le territoire de la CSDM (aucune entente extraterritoriale possible-sauf si audition musicale réussie).
- Élève provenant d'une autre école internationale (IB), et élève qui est sur le territoire CSDM.
- Moyenne de plus de 60% pour chacun des examens d'admission (mathématiques, français, habiletés scolaires et composition anglais).
- L'élève doit s'engager à faire du rattrapage en langue espagnole.
- **Pour le programme PÉI/Arts-études ou concentration musique classique conjoints** : Les candidats doivent provenir de l'école Joseph-François-Perrault programme Arts-études ou concentration ou avoir réussi une audition musicale en plus de répondre aux critères nommés précédemment. (Entente extraterritoriale possible en raison du programme Arts-études ou concentration).

4^e secondaire : Selon les places disponibles

- Candidats doivent résider sur le territoire de la CSDM (aucune entente extraterritoriale possible-sauf si audition musicale réussie).
- Candidats provenant d'une autre école internationale (IB) et qui sont sur le territoire CSDM est privilégié.
- Selon les places disponibles : Moyenne de plus de 60% pour chacun des examens d'admission (mathématiques, français, habiletés scolaires et composition anglais).
- Si candidats hors IB désirent la certification (DÉSI) de la SÉBIQ, il doit s'engager à faire un cours en langue espagnole, à transmettre son résultat avant la fin de l'année et s'il y a lieu à réussir un examen final du cours d'espagnol de 3^e secondaire.
- **Pour le programme PÉI/Arts-études ou concentration musique classique conjoints** : Les candidats doivent provenir de l'école Joseph-François-Perrault programme Arts-études ou concentration ou avoir réussi une audition musicale en plus de répondre aux critères nommés précédemment. (Entente extraterritoriale possible en raison du programme Arts-études ou concentration).

5^e secondaire : Selon les places disponibles

- Candidats doivent résider sur le territoire de la CSDM (aucune entente extraterritoriale possible-sauf si audition musicale réussie).
- Candidats provenant d'une autre école internationale (IB) et qui sont sur le territoire CSDM peuvent être acceptés. Obligation d'avoir fait les deux dernières années du programme IB pour obtenir les reconnaissances. Obligation en lien avec projets personnels qui débutent l'année précédente.